

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 01 octobre 2025****Délibération N° DE 2025 030**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	27	35
Date de la convocation :		
Pour	Contre	Abstention
35	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le un octobre deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE MARAMBAT, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, CAZE Mauricette, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, LABRIFFE Pierre, SERRALTA Brigitte, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLEN Caroline, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, COUDERC Vanessa, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, BERGÉ Sandrine

Représentés : THEULÉ Jean Claude représenté par DUCES Philippe, LIVIERO Stéphane représenté par PACHÉ Robert, FAVAREL Guy représenté par DESENLIS Benoît, CAILLAVET Isabelle représentée par DAUGÉ Jean-François, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard suppléé par CAZE Mauricette, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William suppléé par BERGÉ Sandrine, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, PERES Daniel, GOULU-MARTINAT Chantal, CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine, GEYRES Laurent, ANTONELLO Pierre, ROSELL Amaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sandrine BROSSARD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : REVERSEMENT PARIS HIPPIQUES 2024

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que la Communauté de

communes se trouve dans l'obligation de reverser les sommes perçues au titre des paris hippiques à l'Association des courses de chevaux de VIC-FEZENSAC (anciennement Société Hippique de Vic-Fezensac).

Il s'agit d'un montant de 695.90 € pour 2024.

Le Conseil communautaire APPROUVE ce reversement de 695.90 EUROS au bénéfice de l'Association des courses de chevaux de VIC-FEZENSAC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Sandrine BROSSARD
Secrétaire de séance



Publié le 07/10/2025
Transmis à la Préfecture le 07/10/2025